



Communiqué de l'intersyndicale nationale

## ORDRE INFIRMIER : DENI DE DEMOCRATIE, UNE MINORITE MAJORITAIRE !

L'Assemblée nationale confirme dans la loi de santé l'existence de l'ordre national infirmier. L'intersyndicale, qui depuis près de 10 ans s'oppose à cet ordre, analyse cette décision comme un soutien d'élites envers l'ordre et un refus d'écoute de la majorité des professionnels.

**Une immense majorité s'oppose à l'existence d'un ordre professionnel, alors que les lobbies qui y sont favorables ne représentent qu'une minorité d'infirmiers (ères) dont certains ne sont même plus en exercice.**

Il y a en France 620 000 infirmier(e)s en activité.

L'ordre national infirmier revendique, sans en faire la preuve, 170 000 adhérents, mais parmi ceux-ci nous dénonçons que nombre d'entre eux l'ont été contraints.

**La démocratie du nombre doit être plus forte que les lobbyings !**

**9 ans après sa création, 450 000 infirmiers demeurent non adhérents à l'ordre, parce qu'ils et elles n'en veulent pas !**

**Ils et elles doivent être entendu-e-s.**

Nous continuons de demander à la Ministre de la santé, au Premier ministre et au Président de la République, aux députés et sénateurs d'abroger l'ordre infirmier et de réintégrer les missions données à cet ordre au sein de la sphère publique de l'État.



**CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !**

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavalaur.fr](http://www.cgt-chlavalaur.fr)